

COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEXBOURG
Sous la présidence du maire Denis TURIN
Du 25/03/2019

Convocation du conseil municipal : 19/03/2018

Membres présents : J-M. RUMPLER Adjoint J.L MAURER B. SEXER
D. GRACIA M.C KUHR Y N. SIEGEL

Membre(s) excusé(es) : I. SIEGEL C. BERG C. MONETA

1. Compte de gestion 2018

Le conseil municipal après s'être fait présenter le compte de gestion 2018 dressé par le Receveur de la Trésorerie de Wasselonne, déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Compte Administratif 2018

Le conseil municipal délibérant sur le Compte Administratif 2018 dressé par Denis TURIN, Maire, après s'être fait présenter les différentes pièces de l'exercice considéré et après que le Maire soit sorti,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2018 lequel se résume ainsi :

Fonctionnement Dépenses	278 400,31 €	Recettes	321 902,47 €
Investissement Dépenses	74 377,82 €	Recettes	159 007,06 €

2. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
3. Approuve le compte administratif 2018.

3. Affectation des résultats

Constatant que le compte administratif 2018 présente un excédent de fonctionnement de 43 502,16 € :

- Déficit antérieur reporté	2017	- 75 652,10 €
- Excédent d'investissement	2018	84 629,24 €
Soit un excédent cumulé	2018 au 001	de - 8 977,14 €

Restes à réaliser reporté au BP 2019 40 000 €.

Affectation de 31 022,86 € au compte 1068 et report de 12 479,30 au 002 BP 2019.

4. Vote des quatre taxes

Le conseil municipal après avoir délibéré des taux applicables en 2019 à chacune des taxes locales, décide de retenir les taux suivants :

Taxe d'Habitation 15.62 % Taxe Foncière (Bâti) 11.16 %
Taxe Foncière (Non Bâti) 57.81 % Cotisation Foncière Entreprise 15.09 %.

5. Vote du budget primitif 2019

Budget Primitif 2019

Proposition du Budget Primitif 2019 qui se présente ainsi :

Fonctionnement	Recettes et Dépenses	304 723,30 €
Investissement	Recettes et Dépenses	127 625,05 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le BP 2019 présenté.

6. Achat matériel technique

Le service technique de la commune a fait part de ses besoins en matériel pour la réalisation de travaux communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'achat d'équipements techniques et inscrit une dépense de 3 000 € en section d'investissement au BP 2019.

7. Approbation d'un équipement de jeux – parcours VTT

Le maire soumet au conseil municipal le devis établi par COMAT et VALCO pour la fourniture de jeux Parcours VTT pour 5 040 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable, dépense inscrite au BP2019 POUR 6 000€ et mandate le maire à signer tout document.

8. Convention de contractualisation avec le CAUE du Bas-Rhin

Dans le cadre de la réhabilitation du Bâtiment communal le CAUE propose à la commune une convention de contractualisation.

Objet de la convention : L'adhésion de la Commune de Flexbourg au CAUE du Bas-Rhin et au caractère d'intérêt public de ses missions.

Sous l'autorité du maire, la réalisation d'une mission d'accompagnement de la commune, en soutien des compétences techniques internes nécessaires à l'exercice de ses responsabilités de maître d'ouvrage, dans la définition de ses actions et pour l'amélioration de la formulation de sa commande en matière d'équipements publics, afin d'élargir et d'approfondir la réflexion préalable et d'intégrer dans la commande, l'élaboration du projet et de son suivi un ensemble d'exigences qualitatives.

Montant de la contribution : participation volontaire et forfaitaire de la commune d'un montant de 6 000 € au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE 67 ainsi qu'une adhésion annuelle au CAUE du Bas-Rhin d'un montant de 100 €.

Versement sera effectué selon le calendrier suivant :

. 30 % à la signature 40 % à la remise du rapport d'études et 30 % à la fin de la mission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable et inscrit la dépense en section d'investissement au BP 2019.

9. Convention de contractualisation avec le CAUE du Bas-Rhin

Dans le cadre de la réhabilitation du Bâtiment communal le CAUE propose à la commune une convention de contractualisation.

Objet de la convention : L'adhésion de la Commune de Flexbourg au CAUE du Bas-Rhin et au caractère d'intérêt public de ses missions.

Sous l'autorité du maire, la réalisation d'une mission d'accompagnement de la commune, en soutien des compétences techniques internes nécessaires à l'exercice de ses responsabilités de maître d'ouvrage, dans la définition de ses actions et pour l'amélioration de la formulation de sa commande en matière d'équipements publics, afin d'élargir et d'approfondir la réflexion préalable et d'intégrer dans la commande, l'élaboration du projet et de son suivi un ensemble d'exigences qualitatives.

Montant de la contribution : participation volontaire et forfaitaire de la commune d'un montant de 6 000 € au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE 67 ainsi qu'une adhésion annuelle au CAUE du Bas-Rhin d'un montant de 100 €.

Versement sera effectué selon le calendrier suivant :

. 30 % à la signature 40 % à la remise du rapport d'études et 30 % à la fin de la mission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable et inscrit la dépense en section d'investissement au BP 2019.

Après en avoir délibéré décide de confier les travaux à BTP STEGER pour 23 000 €HT, mandate le maire à signer tout document. Dépense inscrite au BP 2019 section d'investissement.

D'inscrire la dépense au BP 2019 et mandate le maire à signer tout document.

10. R-GDS : Approbation du rapport 2018

Le maire présente au conseil municipal le rapport R-GDS 2018.

Le conseil municipal approuve ledit rapport.

11. Motion : Stocamine

Le maire expose au conseil municipal la motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de Stocamine. Après lecture du rapport et après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'approuver la motion de soutien de Stocamine à Wittelsheim

Réunion de la Commission élargie après la séance du conseil municipal